

Image not found or type unknown



Amendes après cession de véhicule

Par **egres**, le **10/11/2012 à 14:45**

Bonjour, j'ai vendu mon véhicule depuis un mois, l'acquéreur n'a fait aucune démarche de son côté et je reçois régulièrement des amendes, que je retourne avec les justificatifs et en recommandé + ar (4,80 euros chaque envoi). De mon côté, j'ai fait les démarches à La Préfecture et j'ai reçu une attestation de cession de véhicule. Question: Comment faire pour que la pluie d'amendes (une tous les jours) cesse.

Par **dim055**, le **22/11/2012 à 14:41**

donne leur ton acte de vente